



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N°21/ 133

DU 23 JUIN 2021

**PORTANT DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA REUTILISATION DES
INFORMATIONS PUBLIQUES**

Vu le code de la santé publique,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 330-1,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} juillet 2021, M. François BESNEHARD, Directeur des Affaires Générales, est désigné comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques des hospices civils de Lyon.

À ce titre, il est chargé de veiller au traitement, par les services concernés, des demandes de communication de documents administratifs ou de réutilisation d'informations publiques qui leur sont adressées. Il s'assure également de l'instruction, par ces services, des demandes d'avis dont la commission d'accès aux documents administratifs les saisit.

Article 2 :

L'adresse administrative de M. François BESNEHARD est :

Hospices Civils de Lyon

Direction Générale

3, quai des Célestins

69002 LYON

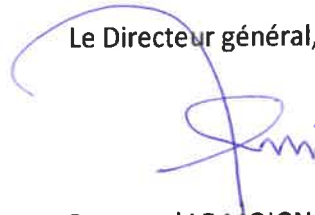
Tel : 04 72 40 70 12

françois.besnehard@chu-lyon.fr

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône et mise en ligne sur le site internet des hospices civils de Lyon.

Le Directeur général,



Raymond LE MOIGN